

ANALYSE

AMO des fonctionnaires

Les ingrédients de l'écroulement du régime

• Les dépenses du médicament s'emballent

• Le panier de soins s'étend, les cotisations restent figées

• Les soins à l'étranger en baisse

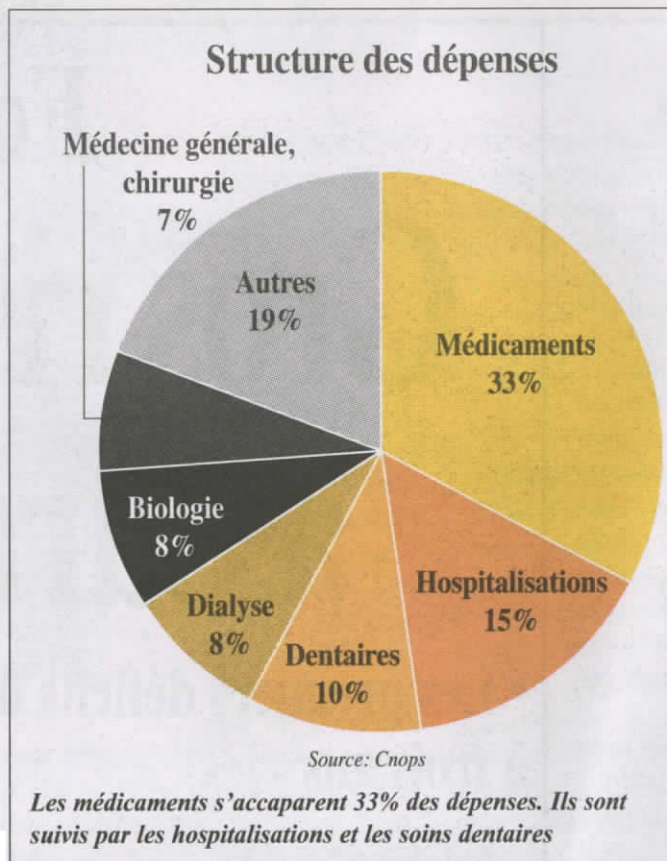
MÊME si les prix des médicaments ont connu deux baisses successives, celles-ci n'ont eu aucun impact sur la situation financière du régime d'assurance maladie des fonctionnaires. Le conseil d'administration de la Cnops prévu demain, mardi 16 juin, découvrira la profondeur des déséquilibres qui menacent la pérennité de l'AMO des fonctionnaires. Les dépenses s'emballent et le panier de soins s'élargit mais les cotisa-

tions restent figées. Elles sont plafonnées à 400 dirhams quel que soit le niveau de rémunération. Dans les mutuelles privées, les assurés paient un pourcentage de salaire.

Abdelaziz Adnane, son directeur général, s'alarme: «Nous avons sensibilisé le ministère de la Santé et nous nous attendions à une décision l'année dernière. Autrement, nous allons conduire la Cnops au suicide puisque les prémices d'un déficit chronique sont là».

Tous les ingrédients d'un écroulement à terme du régime sont réunis, s'inquiète le directeur général de la Cnops. Avec la dissolution réglementaire de sa centrale d'achat, la Cnops paie plus cher les médicaments destinés aux pathologies lourdes.

Le médicament, qui a concentré 33% des charges en 2014, est le poste qui pose le plus de problème. La Cnops doit payer le «juste prix» alors qu'auparavant elle arrivait à négocier des tarifs nettement



particulier ceux liés aux pathologies chroniques (cancer, insuffisance rénale...).

D'ailleurs le management de la Caisse recommande de «soustraire» les instances qui accordent les autorisations de mise sur le marché (AMM) et celles qui décident de la liste des médicaments remboursables de «l'influence» du marketing de l'industrie pharmaceutique. «Nous devons aussi comparer notre liste à celle des médicaments essentiels de l'OMS qui vient d'être révisée et avec laquelle 80% des pathologies sont traitées», souligne le DG de la Cnops qui redoute une envolée des dépenses au cours des prochaines années. Et ce, sous l'effet d'une hausse de la consommation mais aussi en raison des différents chantiers en cours. C'est le cas par exemple pour la refonte de la tarification nationale, l'intégration de médicaments innovants et coûteux et l'alignement sur la tarification nationale de référence pour les soins dentaires dont l'entrée en vigueur est attendue le 1er juillet prochain. A lui seul, le poste «soins dentaires» représente près de 10% des prestations payées! Il est classé troisième après le médicament et l'hospitalisation.

inférieurs via les tractations qu'elle menait directement avec les industriels. Le management de la Caisse parle «d'une nouvelle rente» titillant ainsi l'industrie pharmaceutique sur les marges et pressant le ministère de la Santé de regarder de plus près les prix des médicaments, en

tées», souligne le DG de la Cnops qui redoute une envolée des dépenses au cours des prochaines années. Et ce, sous l'effet d'une hausse de la consommation mais aussi en raison des différents chantiers en cours. C'est le cas par exemple pour la refonte de la tarification nationale, l'intégration de médicaments innovants et coûteux et l'alignement sur la tarification nationale de référence pour les soins dentaires dont l'entrée en vigueur est attendue le 1er juillet prochain. A lui seul, le poste «soins dentaires» représente près de 10% des prestations payées! Il est classé troisième après le médicament et l'hospitalisation.

En revanche, la rubrique soins à l'étranger, qui avait soulevé les critiques pendant plusieurs années, est en baisse. «Près de 60% des dépenses en tiers payant étaient affectées aux soins à l'étranger. Aujourd'hui, ils représentent 0,8%». Ce sont donc 30 millions de dirhams de dépenses qui sont affectés à ces soins. Sauf que ce montant couvre, en réalité, les soins des enseignants relevant de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidents à l'étranger. Ceci étant, un vide juridique relatif aux pathologies qui devraient être soignées à l'étranger existe toujours. □

Khadija MASMOUDI

Chiffres-clés

• **Nombre d'assurés:** 1,25 million de personnes et plus de 3 millions de bénéficiaires

• **Cotisations:** 4,6 milliards de DH en 2014 contre 3,01 milliards en 2006

• **Paievements globaux:** Plus de 4 milliards de dirhams en 2014 contre 1,3 milliard en 2006

• **Taux de pénétration du générique:**
- 48% dans les remboursements
- 34% dans les prescriptions

• **Assurés atteints d'une ALD:** 138.545 en 2014 contre 55.159 en 2006

• **Nombre de dossiers par assuré:** 3,7 en 2014

• **Coût moyen par dossier:** 808 dirhams en 2014 contre 480 dirhams en 2006 □

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com